Bulletin communal d'information **JANVIER 2005** **N°24**
Editeur responsable : Jean GUILLAUME, Bourgmestre

Que 2005 soit pour vous tous source de joie, de bonheur et de santé. C'est notre vœu le plus cher.

Le 27 décembre 2004 a eu lieu le dernier ramassage des immondices dans l'ancien système. Ce 03 janvier 2005 nous avons TOUS passé l'épreuve du nouveau mode de tri à l'aide du SAC + SAC.

Nous sommes conscients qu'au début il y aura quelques « ratés » mais très rapidement et avec un minimum de bonne volonté nous deviendrons des spécialistes en la matière. Cette évolution est nécessaire afin de préserver au maximum notre environnement et de laisser aux générations futures un espace où il fera encore bon vivre.

Nous comptons sur votre sens civique et nous vous remercions à l'avance des efforts fournis.

Afin de venir en aide aux personnes éprouvant de réelles difficultés à se rendre au parc à conteneurs, une collecte en porte-à-porte sera prochainement organisée par la commune selon les modalités décrites aux pages suivantes.

J. GUILLAUME,
Bourgmestre

Périodique
Bureau de dépôt
6880 BERTRIX

SI VOUS EPROUVEZ DE REELLES DIFFICULTES A VOUS RENDRE AU PARC A CONTENEURS, NOUS POUVONS VOUS AIDER

Le tri sélectif des déchets est lancé et devrait apporter, grâce à vos efforts, une amélioration du compost vendu par IDELUX et une diminution de la quantité de déchets à enfouir.

Cet effort qui vous est demandé diminue le coût du traitement des déchets par IDELUX et, indirectement, occasionne moins de frais à notre Commune.

Le Collège est conscient des problèmes engendrés par ce nouveau mode de collecte de déchets et veut aider ceux qui parmi vous sont les plus démunis pour acheminer leurs déchets triés vers le parc à conteneurs. A leur intention , une collecte à domicile par le service des travaux de la commune sera organisée le premier mercredi de chaque mois (à partir de février) pour les personnes n'ayant aucune possibilité de se rendre au parc et qui en auront fait la demande écrite, expliquant au Collège la raison de leur empêchement (voir coupon ci-dessous à renvoyer à l'Administration communale, Rue Lauvaux n° 27 pour le 17 janvier 2005 au plus tard).
Le Collège jugera du bien-fondé de la demande et les personnes dont les demandes auront été acceptées seront avisées par courrier.

Elles devront se conformer aux règles suivantes sous peine d'être retirées de la liste :

1) Les déchets repris seront uniquement :
   - les boîtes de conserve vides et les canettes métalliques ;
   - les cartons à boissons (jus de fruit, lait, soupe,...) ;
   - les bouteilles plastiques triées en 3 catégories :
     - les blanches transparentes,
     - les colorées transparentes,
     - les non transparentes ;
   - les produits toxiques.

2) Les déchets triés suivant les 4 catégories énumérées ci-dessus seront placés dans des récipients (caisses, box, grands sacs plastiques) faciles à manipuler ;

3) Les récipients seront placés devant la maison, le plus près possible de la route tout en laissant le passage libre sur le trottoir, et ce dès 8 heures.

Je soussigné(e)..... (nom, prénom)

domicilié(e) à 6887 .....(localité).....(adresse)

souhaite bénéficier du service de collecte organisé tous les mois par la commune pour acheminer mes déchets triés vers le parc à conteneurs. Il m'est impossible de me rendre moi-même au parc à conteneurs pour la raison suivante :.....
.....
Si ma demande est acceptée, je m'engage à respecter les conditions de ramassage énumérées dans le présent article.

(signature)

PROBLEMES OCCASIONNES PAR LE RECYCLAGE DES LANGES POUR ADULTES

Les langes pour **adultes** doivent être placés dans les sacs biodégradables de 25 litres. Or l'utilisation de plusieurs langes par jour est très souvent indispensable, ce qui occasionne aux ménages confrontés à ce problème une grande consommation de sacs et des frais élevés supplémentaires.

Les personnes concernées qui le désirent sont invitées à se faire connaître au Collège qui cherchera la meilleure solution à adopter pour résoudre leurs difficultés.

Je soussigné(e) .....(nom, prénom)

domicilié(e) à.....rue..... n°.....adresse)

souhaiterais rencontrer les membres du Collège au sujet de la collecte des **langes pour adultes**.

N° de tél. et/ou GSM où l'on peut me joindre : .....

(signature)

Vous trouverez en page suivante la liste actualisée des centres de revalidation des espèces animales vivant naturellement à l'état sauvage auxquels vous pouvez vous adresser si vous trouvez un animal blessé ou malade.

LISTE ACTUALISEE DES CENTRES DE REVALIDATION DES ESPECES ANIMALES VIVANT NATURELLEMENT A L'ETAT SAUVAGE AGREES PAR LE MINISTERE DE LA REGION WALLONNE SELON L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 16 OCTOBRE 1997.

N°	PROV	NOM	Adresse	CP	COMMUNE	Téléphone	FAX	Autre tél.
Br2	BR	VANDERVELDEN J.	Avenue du Parc, 50	1310	LA HULPE	02/6534369	02/6534369	E-mail : birdsbay@ping.be
Br3	BR	A.S.B.L. "L'Arche"	Allée du Trainoy, 12-14	1470	BOUSVAL (Genappe)	010/617529		bernard.daune@belgacom.ne
Ha1	HA	DELIZEE J.	Avenue Vandervelde, 109	6200	BOUFFIOULX	071/381108		
Ha2	HA	MARLIER-IMHOFF	Rue du Bourrelier,21	7050	MASNUY-ST-JEAN	065/235975	065/235976	075/923811 marlier.imhoff.daniel@skynet.be
Ha3	HA	MEURISSE L.	Rue Estafflers, 29A	7520	TEMPLEUVE	069/352483		
Ha4	HA	PAREZ	Rue Basse, 31	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	069/866138	069/875021	
Ha5	HA	PATINY P.	Rue Jules Despy, 96	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	071/523353		
Ha7	HA	DEMARS Ch.	Rue du 11 novembre, 9	6536	THUILLIES	071/534001		
Lg1	LG	DUBOIS C.	Boverie 6A	4910	THEUX	087/222204		0496/768355
Lg6	LG	VOOL G.	Rue E. Permanne, 7	4280	WANSIN	019/634401	019/634401	075/644872 vool.georges@wanadoo.be
Lg7	LG	CRISPEELS J	Rue Maison Blanche, 5	4217	HERON	085/713008	475960094	
Lx1	LX	BOLLY C.	Rue de l'Abreuvoir, 21	6840	Tournay	061/278474		
Lx3	LX	DEVRIENDT L.	Avenue des Chasseurs Ardennais, 86	6791	ATHUS	063/386227		
Lx4	LX	WATRIQUANT	Rue Sonnety, 4	6700	ARLON	063/223740		crarlon@hotmail.com
ANNEXE C.R.E.A.V. E.S. AVE-ET-AUFFE	LX	DESCY N.	Rue du Broux, 1	6940	WERIS (Durbuy)	0476/998144		
Na2	NA	MATHIEU P.	Rue du Chaufour, 18	5190	SPY	071/780078	075/448668	071/780088
Na3	NA	TOMBEUR S.	Rue Grande, 17	5670	NISMES	060/378903		0495/447905 stef.tombeur@swing.be
Na4	NA	PAUNET B. (Croix-Bleue)	Rue du Charbonnage, 1	5150	FLORIFFOUX	081/440660	081/440722	
NA5	NA	WAGEMANS E. - VANDENDAELE	A PARTIR DE L'AUTOMNE 2004 - Rue long Tienne	5580	AVE-ET-AUFFE	0478/979471	0479/920492	

CIMETIERES – PLANTATIONS SUR LES TOMBES

Depuis quelques mois, les fossoyeurs signalent rencontrer de réelles difficultés à ouvrir certaines tombes garnies d'arbustes ou de massifs floraux.

Si cet embellissement placé par les familles est , à l'origine, de petite taille, il ne faut pas longtemps pour constater que cette végétation se développe de manière luxuriante

Lorsqu'une tombe doit être ouverte, les racines de ces plantations forment obstacle et bien souvent, au grand « dam » de certains, le service technique communal n'a d'autre solution que de couper ou arracher la végétation.

Dans l'attente d'une réglementation en la matière, nous ne pouvons que vous conseiller d'être prudent dans le choix de la décoration « horticole » que vous souhaitez planter.

J. GUILLAUME,
Bourgmestre

*

* *

Droits d'usage pour l'année 2003

Toutes nos excuses, les droits d'usage n'ont pu être payés entre les deux fêtes. Ils seront versés sur le compte des ayants droit le jeudi 06 janvier.

Le Bourgmestre,
J. GUILLAUME

CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE

Le service de carte d'identité électronique est déjà opérationnel à l'administration communale de Herbeumont depuis début décembre 2004 , du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et les 2éme et 4éme samedis du mois de 9h à 12h.

Preparez-vous dès à présent pour l'eID !
Si vous désirez bénéficier au maximum des opportunités que vous offre la carte d'identité, n'attendez pas jusqu'en 2007. 8 millions de citoyens disposeront bientôt d'un outil de communication qui trouvera sa place au sein des entreprises et organisations.Certipost propose un ensemble de solutions pour vous préparer en un clin d'oeil à l'eID.

La carte d'identité électronique offre de nombreuses possibilités dans bien des domaines tant sur le plan privé que professionnel.

La carte eID

Cette nouvelle pièce d'identité a le format d'une carte de banque sur laquelle sont imprimées les informations de base d'identité telles que les coordonnées de la personne et sa photo. La carte eID contient également un chip reprenant les mêmes informations ainsi que deux certificats digitaux:La carte d'identité électronique reste avant tout la preuve officielle de l'identité d'une personne, mais elle permet aussi l'identification électronique à distance. Il faut faire ici la distinction entre d'une part l'identification simple et l'authentification qui elle livre une preuve effective de l'identité du titulaire. Une autre fonctionnalité est le fait, pour chaque titulaire, de disposer d'une signature électronique à valeur légale lui permettant de signer des documents électroniquement. Il en résulte un service rapide et orienté client sans mettre les données privées du titulaire en danger.

Informations invisibles, lisibles électroniquement :

- les mêmes informations que celles lisibles sur la carte
- l'adresse du titulaire de la carte
- les clés d'identité et de signature
- les certificats d'identité et de signature
- le prestataire de service de certification accrédité
- l'information nécessaire à l'authentification de la carte
- l'information nécessaire à la protection des données visibles de manière électronique figurant sur la carte
- l'information nécessaire à l'utilisation des certificats qualifiés y afférents

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.certipost.be

Police

LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

Abus en matière de démarchage

Régulièrement, la population est confrontée à des démarcheurs qui font du porte-à-porte. Si on peut, pour la majorité d'entre eux, les considérer comme des gens honnêtes, il faut savoir qu'il n'en va pas de même pour tous.

Certains profitent honteusement de la crédulité de personnes plus fragiles et arrivent à soutirer des montants largement supérieurs à la valeur de ce qu'ils vendent.

Pour une plus grande sécurité, suivez ces petits conseils :

1. N'ouvrez jamais votre porte à une personne avant de l'avoir identifiée.
2. Avant d'ouvrir la porte, regardez par le judas ou par une fenêtre.
3. Avant de remettre de l'argent, si vous avez le moindre doute de l'honnêteté de votre interlocuteur, ou si vous estimez que le montant demandé est excessif, n'hésitez surtout pas, téléphonez à la police afin qu'elle puisse le contrôler (Numéro de téléphone : 101)

Attachons notre ceinture

L'utilité de la ceinture de sécurité n'est plus à démontrer, mais un nombre élevé de personnes omettent régulièrement de s'attacher en voiture. Pourtant, l'obligation de porter la ceinture à l'avant et à l'arrière existe depuis 1991.

Certaines personnes se croient capables de protéger un enfant sans l'aide de la ceinture, alors que lors d'un choc à 50 km/h, en enfant de 25 kg se transforme en une masse de presque une tonne. De plus des passagers arrière peuvent heurter ceux assis à l'avant et provoquer de graves lésions.

La ceinture réduit de plus de 40% le risque de traumatisme crânien et d'environ 50% le risque de décès. Sans ceinture, le risque d'être tué existe à partir de 20 km/h.

Si le pourcentage de port à l'avant (60% actuellement) et celui à l'arrière (40 %) augmentent respectivement de 20 %, le gain annuel sur le plan de la sécurité s'élèverait à :

127 décès en moins	sur un total de 1.486
721 blessés graves en moins	sur un total de 8.949
5.059 blessés légers en moins	sur un total de 56.345

ATTACHONS-NOUS, CELA EN VAUT LA PEINE

Province de Luxembourg

Le Gouverneur

Palais provincial, le 1 octobre 2004

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai pris connaissance avec stupéfaction des propos tenus par l'asbl « Les Rangers » dans la Meuse Luxembourg du jeudi 30 septembre, dans un article intitulé : Des déchets incinérés dans la plus totale illégalité ? », propos selon lesquels : « C'est « le Gouverneur » qui a la haute main sur les maïeurs. Si Monsieur Caprasse faisait son travail, il remettrait les bourgmestres délinquants au pas. Ce n'est malheureusement pas le cas ».

Cette mise en cause est sans fondement et témoigne de la part de ses auteurs d'une méconnaissance totale de notre fonctionnement administratif.

Pour ma part, je le dis calmement mais fermement, je ne tolèrerai pas que la qualité de mon travail soit ainsi mise en cause. J'invite donc l'asbl « Les Rangers » à la plus extrême prudence à cet égard.

Je signale enfin que, depuis que je suis Gouverneur, aucun des bourgmestres du Luxembourg n'a fait l'objet de la part du Ministre de l'Intérieur, seul compétent en l'espèce, de la moindre sanction disciplinaire.

A moins d'accréditer l'idée selon laquelle « Tous seraient pourris », l'objectivité commande donc de dire que les bourgmestres du Luxembourg se conduisent de manière exemplaire.

Je vous remercie de donner à cette lettre l'écho qu'elle vous paraîtra mériter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Rédacteur en chef, en ma considération distinguée.

Bernard Caprasse,
Gouverneur du Luxembourg.

Monsieur F. Bach
Rédacteur en chef de La Meuse
Grand'Rue, 69

B – 6700 ARLON

Réf. : 763/2004/my/BC

Cabinet du Gouverneur - Palais provincial - place Léopold, 1 - 6700 ARLON
Tél. : 063/23.10.70 / Fax. : 063/21.99.09
E-Mail : bernard.caprasse@swing.be

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : LE PARI D'UN BON EQUILIBRE

Le métier d'agriculteur évolue. Connaissons-nous bien cette évolution ? Pourquoi l'agriculteur épand-il des engrais à tel moment ? Ne risque-t-il pas de polluer l'eau en stockant son fumier au champ ? Et lorsqu'il épand son fumier, cela ne sent pas toujours bon !

***

Des pratiques ancestrales

Le métier d'agriculteur possède deux visages : la culture et l'élevage. Depuis les origines, culture et élevage se complètent mutuellement : la culture nourrit les animaux et leur fournit la litière de paille à l'étable. Ensuite, les fumiers produits par le bétail enrichissent le sol afin d'alimenter les cultures à venir... Sinon, le sol s'épuiserait au fil des récoltes qui se succèdent.

Le fumier sera d'abord stocké en bordure de champ puis épandu après la récolte des cultures. Plus tôt, l'agriculteur ne pourrait le faire !

Des équilibres à respecter

Une fertilisation bien menée ne pose pas de problème pour l'environnement si elle respecte un principe essentiel de la nature : veiller aux équilibres et en particulier aux besoins des plantes.

L'excès nuit en tout ! Lorsque les engrais et les matières organiques sont apportés en quantité trop importante ou à de mauvais moments par rapport aux besoins des cultures, des risques apparaissent pour la qualité de l'eau. En effet, les engrais (et le nitrate en particulier) non consommés par les plantes sont emportés par la pluie pour rejoindre les cours d'eau ou s'infiltrer dans le sous-sol vers les nappes d'eau souterraines.

Les risques liés à ces déséquilibres concernent la perte de biodiversité dans nos campagnes et la potabilité des ressources en eau. L'enrichissement des cours d'eau et des eaux marines par les engrais conduit à l'eutrophisation, c'est-à-dire le développement de la végétation aquatique et l'appauvrissement de l'eau en oxygène qui entraîne la mort des poissons.

Des normes à appliquer

C'est pourquoi la Région wallonne a mis en place un programme de gestion du nitrate et des engrais pour une agriculture durable. Ce programme rend obligatoire un ensemble de bonnes pratiques. Elles concernent notamment le stockage des effluents d'élevage et leur épandage : quantités maximales annuelles et périodes autorisées.
Aussi, le tas temporaire de fumier au champ ne présente-t-il pas de problème pour l'environnement : il est autorisé dans la mesure où il est déplacé chaque année et est situé à plus de 10 mètres des cours d'eau.

Enfin, de manière à réduire et à prévenir les pollutions par le nitrate, quatre zones vulnérables ont été actuellement désignées en Wallonie. Elles correspondent à des territoires où l'augmentation de la teneur en nitrate des eaux souterraines pourrait menacer la norme de potabilité de l'eau de 50 mg de nitrate / litre si des mesures ne sont pas prises. Des efforts supplémentaires sont exigés en priorité dans ces zones vulnérables.

Un autre regard sur l'agriculture

Dans nos campagnes, les pratiques évoluent favorablement. Tentons de les reconnaître... Après les épandages d'effluents d'élevage réalisés, le sol doit souvent être couvert par une culture d'hiver ou un engrais vert. Le but est de capter le nitrate qui sera produit par la décomposition de la matière organique. On empêche ainsi son infiltration dans le sous-sol vers les eaux souterraines. L'engrais vert est ensuite détruit et sa décomposition permettra à son tour de rendre les éléments nutritifs disponibles pour la culture suivante et donc de réduire la quantité d'engrais nécessaire.

Dans les fermes d'élevage, certains travaux sont entrepris de manière à empêcher l'écoulement de fertilisants vers les ruisseaux et le sol. Discutons-en avec les exploitants agricoles de notre village !

Et les élevages intensifs ?

Une grosse unité d'élevage ne présente pas nécessairement plus de risques qu'une plus petite. Tout est question d'équilibre ! En Région wallonne, chaque exploitation agricole est contrôlée quant à sa charge organique de manière à vérifier si ses superficies d'épandage sont suffisantes. Dans le cas contraire, les agriculteurs sont encouragés à mettre leur matière organique excédentaire à disposition d'autres agriculteurs qui en manquent grâce à une bourse d'échange.

Les odeurs

L'odeur dégagée lors des opérations de transport, de déchargement et d'épandage représente une nuisance difficilement supportable pour certains habitants. Pourtant, ces odeurs ne sont nullement un indice de pollution. Il n'y a pas de législation spécifique à ces désagréments.

Néanmoins, l'agriculteur peut parfois faire en sorte d'en limiter les effets : l'épandage par temps frais et peu venteux et l'incorporation de l'effluent d'élevage au sol juste après son épandage lorsque c'est possible, par exemple, constituent des mesures utiles.

Enfin, éviter d'épandre en période de repos (le week-end) est une solution élégante en terme de bon voisinage. Malheureusement, l'organisation même du travail à la ferme ne permet pas toujours aux agriculteurs de travailler durant les heures de bureau.

Au rythme des saisons

Depuis toujours, les saisons et la vie à l'étable dictent le rythme de travail de l'agriculteur. Il est tributaire du temps et doit en permanence s'adapter aux caprices de la météo pour organiser son travail.

Aujourd'hui, il intègre de nouvelles composantes dans son métier en vue de réussir le pari d'un bon équilibre pour une agriculture qui respecte son environnement et la qualité de l'eau en particulier.

Pour en savoir plus...

⇨ Pour en savoir plus sur le sujet, la brochure « Le Nitrate et l'Agriculture durable » est mise à votre disposition dans votre commune.

⇨ Les agriculteurs qui n'ont pas encore rencontré leur conseiller local sont invités à appeler le Centre d'Action Sud de Nitrawal (➔ 0498 / 912.503. ou 071 / 68.55.53.). Nitrawal répond aux questions et aide à entamer les démarches nécessaires en vue d'améliorer la gestion de l'azote, de manière totalement gratuite.

⇨ Pour tous, un complément d'information utile est accessible sur le site http://www.nitrawal.be. En effet, les règles et conseils évoqués ne concernent qu'une partie d'un programme plus complet.

M

Les Lucioles ASBL
Rue du Pachy, 18
6747 - Châtillon
063/23 23 99
leslucioles.asbl@skynet.be
C.C.P. 000-3253177-88
N° d'entreprise : 0863.179.937

Centre d'accueil et d'intervention de crise pour toxicomanes adultes et adolescents à partir de 14 ans

Nous avons besoin de vous, vous aurez peut-être besoin de nous

Que faire quand des marchands de rêves

Tentent et tuent nos enfants

Que faire quand prisonnier de ces rêves

Tu voudrais t'en libérer à jamais

Que faire toi qui as réussi à t'en échapper

Et qui voudrais aider les autres

Il y a quatre ans l'un d'entre nous a été confronté à la déstabilisation familiale et sociale que peut provoquer un enfant qui se laisse entraîner par des marchands de rêves, qui deviennent vite des cauchemars. Très vite, cette personne a constaté qu'elle n'avait accès à aucune aide et que rien ne pouvait répondre à ses attentes. Elle n'était pas la seule à être touchée par le fléau, mais personne ne voulait admettre l'existence de ce problème, la majorité des gens le pensant lié uniquement à une infrastructure urbaine et se croyant protégée par leur milieu rural.

La consommation de toutes les drogues a des effets déstructurants tant sur le plan social que sur le plan personnel. Afin de répondre à la demande d'autres parents et de professionnels, nous avons fondé **Les Lucioles A.S.B.L.** en vue de l'ouverture d'un centre de crise qui accueillerait les personnes désireuses et/ou contraintes de *s'en sortir* à partir de 14 ans sans limite d'âge au-delà. Un service de garde sera en place 24h/24. L'association sera un maillon spécifique dans un réseau de partenariats qu'il est important de relier pour plus d'efficacité.

Pour nous permettre d'élaborer ce projet, nous demandons un soutien financier à toute la population de notre province. Tout don est bienvenu et peut être versé sur le compte de l'A.S.B.L. : C.C.P. 000–3253177–88.

Nous vous remercions d'avoir au moins pris connaissance de cet avis et comptons sur votre générosité.

Une carte de membre sera mise à la disposition de toute personne qui a versé un don et en a fait la demande.

Élisabeth Wouters, présidente – Renée Hubert, secrétaire – Hennon Christophe, trésorier – Sophie De Bock, membre fondatrice – Frédéric De Bock, membre fondateur